

PROTOCOLE

Gestion des cas contact au sein des clubs affiliés

Vous trouverez ci-après la conduite à tenir lorsqu'un adhérent qui a fréquenté l'association dernièrement est déclaré positif à la Covid-19.



1

Dresser la liste des cas contact en utilisant le registre de présence

Doivent être considérés comme cas contacts l'ensemble des personnes présentes lors de la pratique de la gymnastique sans masque et/ou ayant conduit à des contacts physiques ou à utiliser du matériel partagé (agrès, tapis, ballons...).



2

Informers les cas contacts

Pour les mineurs, l'information est effectuée auprès du représentant légal de l'adhérent.



3

Leur indiquer la procédure à suivre

- pas de quarantaine
- respect strict des mesures barrières et port du masque recommandé en intérieur et en extérieur
- test antigénique ou RT-PCR ou autotest à J-2 après avoir eu connaissance du cas positif
- poursuite de la pratique avant de réaliser le test et dès lors que le résultat du test est négatif
- test RT-PCR nécessaire en cas de résultat positif au test antigénique ou autotest pour confirmer le résultat.

L'activité peut se poursuivre au sein du club, sans la présence des cas positifs, avec les cas contacts dont les tests sont négatifs